

La pension *ORSIBAL* de Quimper

L'instruction publique au XIXe siècle

Avant que la troisième République ne jette les bases de notre système éducatif il serait faux de penser que rien n'existait. Dans la première moitié du XIXe siècle partout en France s'ouvrirent des salles d'asile^[1] (ancêtres de nos maternelles), des collèges, des ouvroirs, des orphelinats, des classes d'adultes, des écoles du dimanche ... et les écoles mutuelles, aux méthodes pédagogiques importées d'Outre-manche, connurent un certain succès^[2]. Laïcs, prêtres et religieux se partagèrent la tâche.^[3]

Les lycées de garçons, créés en 1802, restèrent cependant peu nombreux et exclusivement citadins. Quant aux filles elles durent attendre 1880 avant d'accéder au secondaire. Succédant à la loi GUIZOT (1833) la loi FALLOUX, promulguée en 1850, faisait obligation aux communes de plus de 500 habitants de créer une école primaire de garçons et aux communes de plus de 800 habitants une école primaire de filles. Encore fallait-il qu'il y ait des instituteurs et des institutrices pour faire la classe !^[4]

Longtemps les futurs maîtres finistériens durent se rendre à Rennes pour apprendre le métier, munis d'une bourse du Département. Il faudra attendre l'année 1880 avant de voir s'ouvrir, à Quimper, une école normale d'instituteurs ^[5]. En 1842, leurs homologues féminins auraient pu voir s'ouvrir une école normale interdépartementale mais le projet n'aboutira pas ^[6], laissant le champ libre au cours de Madame *ORSIBAL*.

[1] Les salles d'asile avaient été créées en 1826.

[2] A lire sur le sujet : « *L'enseignement mutuel en Bretagne de 1815 à 1850* » de Michel CHALOPIN » HAL. Archives-ouvertes.fr et, de façon plus ludique : « *L'école de Monsieur TOUPINEL* » de Max RADIGUET ; GALLICA.

[3] A lire sur le sujet : « *Statistique de l'instruction primaire pour l'année 1863* » ; GALLICA.

[4] A lire sur le sujet l'article de Louis OGES : « *L'instruction primaire dans le Finistère sous le régime de la loi GUIZOT (1833-1850)* ». Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, 1934.

[5] Quimper fut préféré à Brest à cause de la proximité de l'inspection académique et pour des raisons de foncier. Le premier directeur fut Eugène-Joseph-Jacques UNGERER, originaire du Bas-Rhin, arrivé à Quimper le 15 avril 1880. (ADF : 1T 905). *L'école normale fut d'abord logée dans les locaux du collège de Quimper avant de prendre possession, en octobre 1884, de bâtiments flamboyants neufs. Il faut par ailleurs souligner qu'à partir de 1873 fonctionna à Quimper une école normale confessionnelle destinée à former des maîtres religieux. Elle s'arrêta au bout de quelques années...*

[6] Des négociations avaient été menées avec le Département du Morbihan.

Marie-Joséphine ORSIBAL née FOUGAS

Marie-Joséphine FOUGAS était née à Paris le 11 avril 1807. Elle était la fille de Louis-Guillaume FOUGAS et de Marie-Antoinette MAYEUX. La famille habitait Belleville. Le 1^{er} juillet 1828, à Belleville, elle épousa Jean-Pierre-Tresson ORSIBAL, militaire né à Nice le 23 mai 1798, ancien de Waterloo, dont les ancêtres étaient originaires de Villefranche-de-Rouergue, dans l'Aveyron. Sa tante, Louise-Thérèse MAYEUX, avait épousé un certain DUCHESNE, greffier au

Palais de justice de Paris. Emilie, la fille de ces derniers, avait épousé Joseph LAURENT, un maître de pension.

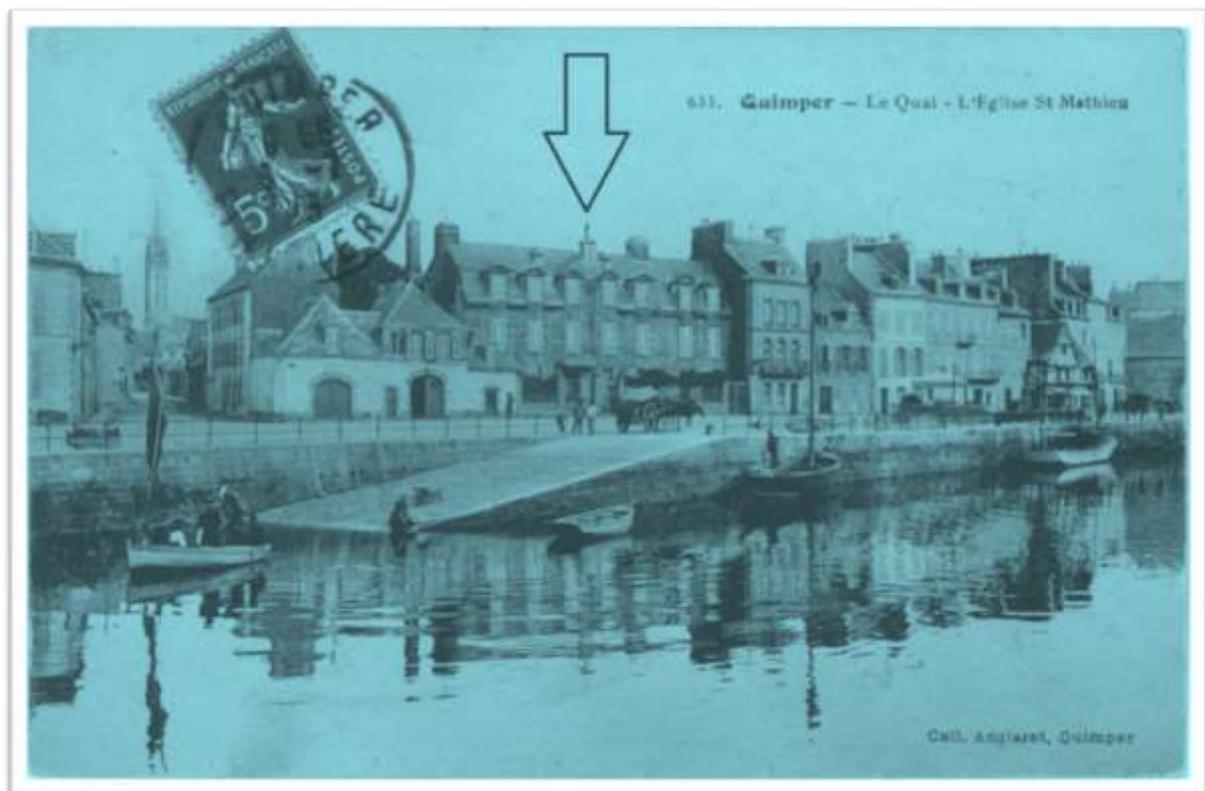
Grâce à l'aide financière fournie par son beau-père, Joseph LAURENT put ouvrir une pension au 24 de la rue du Pré Saint-Gervais, à Belleville. Cette pension acquit une solide réputation et resta connue sous le nom de « *Maison LAURENT-DUCHESNE* ». En 1837, son capitaine de mari étant occupé sans doute à quelque guerre lointaine, Madame ORSIBAL vécut pendant huit mois dans la maison/pension de sa cousine germaine [1]. Un tel séjour n'était-il pas idéal pour observer et comprendre le fonctionnement d'un pensionnat de jeunes gens ... et lui donner quelques idées ?

Dans un environnement familial visiblement propice à l'éclosion d'une vocation éducative, et après avoir obtenu le diplôme de maîtresse de pension accordé par la Conseil royal de l'Instruction publique pour le compte du Département de la Seine, Marie-Joséphine ORSIBAL et son mari vinrent s'établir à Quimper.

[1] Elle gardera de forts liens avec la famille DUCHESNE en particulier avec Etienne DUCHESNE fils, son cousin germain, qui deviendra son voisin à Sainte-Marine (voir dernier paragraphe de notre article).

Dès 1843, Madame ORSIBAL écrivit au Préfet BOULLÉ en lui indiquant son intention d'ouvrir une « *pension pour jeunes demoiselles* ». Germain BOULLÉ, sensible à tout effort en faveur de l'éducation, face au manque d'écoles de filles dans son Département (seulement 30) et à l'abandon du projet d'école normale, appuya l'initiative. Par la suite, même s'il ne put pas toujours les exaucer, il prêta toujours une oreille attentive aux vœux et aux demandes de la maîtresse venue de Paris.

Mais il fallait trouver une demeure capable d'accueillir l'institution avec son pensionnat. Une vaste bâtisse située sur le Quai, à quelques pas du palais de justice, réunissait toutes les conditions (photographie) :



Phot. colorisée du bâtiment de la pension *Orsibal* à Quimper.

La maison appartenait, depuis peu, à François LE MARQUIER^[1] qui, en 1837, l'avait rachetée à Monsieur Robert LAMBERT^[2]. Le 1^{er} avril 1843 la Préfecture du Finistère autorisa Madame ORSIBAL à ouvrir sa pension. Un crédit de 2600 francs fut voté.

La « pension pour jeunes demoiselles » de Marie-Joséphine ORSIBAL devint, de facto et par défaut, une quasi-école normale de

filles. Les candidatures des « *élèves-maîtresses* » commencèrent à arriver et, à la rentrée de 1844, la pension s'ouvrit.

Comme l'indique un bulletin administratif de 1844 les conditions d'admission étaient au nombre de six [3] :

1° - Les élèves ne peuvent être âgées de moins de 18 ans et de plus de 20 ;

2° - Elles devront parler le français, connaître le catéchisme du diocèse, savoir lire et écrire assez couramment pour le faire sous la dictée, connaître les parties du discours et les quatre règles de l'arithmétique ;

3° - Le cours d'étude sera de 2 ans ;

4° - Le prix de la pension de 350 francs ;

5° - Les élèves devront être munies d'un trousseau qui se composera de 6 chemises, 6 serviettes, 6 mouchoirs de poche, et une pèlerine noire, un matelas et une pailleasse ;

6° - Les postulantes devront joindre à leur demande leur acte de naissance, le consentement de leur famille, l'engagement de se consacrer à l'instruction primaire dans le Département, sauf en cas d'inexécution de cet engagement, à lui rembourser les avances par lui faites ; enfin, des certificats du maire et du curé ou desservant de la commune, constatant que les postulantes appartiennent à des parents honorables et que leur conduite à elles-mêmes a toujours été irréprochable.

22 jeunes filles intégrèrent le cours : 7 boursières du Département, 7 à leurs frais et 8 externes.

[1] François LE MARQUIER, né à Donville (Manche) le 18 juin 1786. En 1812 il épouse, à Quimper, Marie-Louise BODIN. Décède à Quimper le 7 septembre 1861.

[2] A l'époque la maison était occupée par Charles-François DADURE, receveur des Douanes et RUINET, capitaine du Génie.

[3] ADF - Série 3 K : bulletin administratif N° 815

2 Novembre 1844 : le drame

Malheureusement, dans la soirée du 2 novembre, quelques semaines seulement après l'ouverture de la pension, le malheur s'abattit. Le mieux est de laisser la parole à Joseph ASTOR, le maire de Quimper qui, le 8 novembre 1844, écrit au préfet du Finistère. Une lettre qui décrit en détail les faits et les acteurs du drame[1].

Nul doute que les sauveteurs obtinrent une récompense[2]. Madame ORSIBAL par contre, croyant peut-être que l'obligation en incombait au propriétaire, n'avait pas pris la précaution de contracter une assurance, ce qui la laissa dans une situation financière délicate. Heureusement la solidarité joua.

Les pensionnaires furent relogées provisoirement dans des salles du palais de justice et le Département débloqua de nouveaux fonds afin de compenser le préjudice subi. Le Roi lui-même, preuve de l'entregent que la famille possédait dans certains milieux parisiens, apporta une aide pécuniaire. La vie reprit.

[1] Archives Municipales de Quimper : correspondance du maire.

[2] **Théodore MOLLET** : né en 1795, fit toute sa carrière de sapeur-pompier à Quimper. Il reçut de nombreuses récompenses : la médaille d'honneur de la ville, le prix Montyon. En 1851, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur.

1844-1855

Les documents de la série T contiennent beaucoup de lettres de Madame *ORSIBAL* réclamant une augmentation des aides financières ; des demandes qui restèrent souvent sans suite. Dans son rapport de 1850, nous sommes désormais sous la seconde République, l'inspecteur d'Académie *LEQUINQUIS* est plutôt indulgent avec la pension du Quai de l'Odéon soulignant la qualité de son enseignement et les bons résultats obtenus.

Il s'attarde plus longuement sur l'après, indiquant qu'un certain nombre d'élèves-maîtresses boursières préféraient s'orienter vers des institutions privées dans les villes, voire en créer (6), assez logique pour des filles citadines pour la plupart issues des classes moyennes. Il indiquait également que d'autres sortaient sans brevet (6). Ajoutez à cela la maladie et l'exclusion (2).

Au final, face à des communes rurales sans beaucoup de moyens, ou qui ne jouaient pas le jeu, le Département du Finistère se retrouvait avec un coût par élève-boursière très élevé sans pouvoir en récolter les fruits. Cependant, en raison des besoins, l'inspecteur concluait à la nécessité de maintenir la pension *ORSIBAL* et de continuer à lui confier des boursières départementales [1] ... en y mettant certaines conditions.

En septembre 1851 le préfet du Finistère, Jean-Auguste *BRUNO-DEVES* [2], fut on ne peut plus clair lorsqu'il s'adressa à Madame *ORSIBAL* : « ...en un mot Madame, faire des institutrices religieuses, moralement capables, qui aient le costume et les goûts simples de la population de nos campagnes » [3] ! Même dit fort poliment, c'était quand même apporter un petit désaveu à l'orientation un peu trop bourgeoise de la maîtresse parisienne. Outre

un recrutement plus campagnard il fut également recommandé de mieux contrôler le niveau des candidates afin de réduire le taux d'échec à l'examen.[4]

La pension fonctionnera encore quelques années mais fermera en **1855**. Est-ce la nouvelle orientation imposée par le Département ou des considérations financières qui furent à l'origine de cette fermeture ? Les deux peut-être.

Il faudra attendre **1885** avant que ne s'ouvre, à Stang Ar C'hoat, l'*Ecole normale des filles*.

[1] ADF : 1 T 329.

[2] **Jean-Auguste BRUNO-DEVES** : installé en octobre 1850, démissionne au coup d'état de 1851.

[3] ADF : 1 T 329

[4] ADF : 1 T 329.

Une nouvelle vie

Dès 1856, la famille *ORSIBAL* quitta le Quai de l'Odét pour la place Saint Corentin. Sur les recensements de la ville de Quimper, Marie-Joséphine *ORSIBAL* est notée comme « *institutrice* ». A-t-elle poursuivi sa carrière dans quelque institution quimpéroise ? J'ai retrouvé trace de Jean-Pierre *ORSIBAL* en 1872 à Nice, sa ville natale, rue des Fédérés, mais sans son épouse. Il décèdera à Montauban quelques années plus tard, rue Pomponne, le 21 octobre 1876, à l'âge de 78 ans.

Quant à Marie-Joséphine elle rejoindra Sainte-Marine et le manoir de Toul ar Marc'h dominant l'embouchure de l'Odet [1]. Elle y vécut avec sa fille Anne-Esther et son gendre, Charles-Joseph CHAUCOULON, chef de bataillon en retraite. Elle y retrouvera Etienne DUCHESNE, son cousin germain, la veuve HARRINGTON et un certain ... Jacques DE THEZAC, fondateur des abris du marin, qui fut son plus proche voisin. Marie-Joséphine ORSIBAL, née FOU GAS, décède à Sainte-Marine en Combrit le 22 Novembre 1896 à l'âge de 89 ans.

[1] Dès leur arrivée dans le Finistère, en 1842, la famille ORSIBAL avait fait l'acquisition de terrain et fait construire à Sainte-Marine.

Texte par Henri Chalm, lecteur aux Archives départementales du Finistère.

D'après : *la pension ORSIBAL de Quimper | Archives-finistere.fr*
www.archives-finistere.fr > blog > *la-pension-orsibal-de...*

oooooooooooooooooooo